



LE SPAM ÉLECTRONIQUE

mémo

CYBERCRIMINEL



EXTORSION D'ARGENT

Vous recevez des messages électroniques douteux et/ou pour lesquels vous n'avez pas demandé à être sollicité ? Vous êtes victime de spam électronique !

BUT

Vendre des produits ou des services, diffuser une publicité virale, ou une propagande, voler des données personnelles et/ou professionnelles, escroquer financièrement, etc.

TECHNIQUE

Envois de messages en masse sur les boîtes mails, les messageries instantanées ou les réseaux sociaux.



VICTIME



COMMENT RÉAGIR ?

- Si l'émetteur vous semble légitime, cliquez sur le lien de désabonnement ou de désinscription
- Au moindre doute, ne répondez pas, n'ouvrez pas les pièces jointes, ne cliquez pas sur les liens
- Signalez le message douteux sur les sites spécialisés (voir liens utiles)
- Marquez les spams comme « indésirables » ou bloquez les expéditeurs de spams
- Si vous avez demandé à ne plus être sollicité mais que vous continuez à recevoir des spams, déposez plainte auprès de la CNIL

LIENS UTILES

[Signal-spam.fr](https://www.signal-spam.fr)

[Info Escroqueries](https://www.info-escroqueries.fr)
0 805 805 817 (gratuit)

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr)

DISPOSITIF NATIONAL CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

SES MISSIONS

- 1** ASSISTANCE AUX VICTIMES
D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE 
- 2** INFORMATION ET SENSIBILISATION
À LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE 
- 3** OBSERVATION ET ANTICIPATION
DU RISQUE NUMÉRIQUE 

QUI EST CONCERNÉ ?



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr

